

Urbanisme et division immobilière

Modalités pédagogiques

Durée : 7 heures, 1 jour

Horaires : 9h00-12h30 et 13h30-17h00

Lieu : Voir convention

Participants : 1 mini – 8 max

Dates : Voir convention

Niveau : Initiation

Présentation de la formation

Cette formation vous permettra de maîtriser et comprendre les processus de division parcellaire et d'immeuble et d'appréhender la portée des nouvelles obligations pour les adapter à sa pratique professionnelle.

Objectifs de fin de formation

A la fin de la formation l'apprenant sera capable de :

- Identifier les différentes destinations d'un bien immobilier et leurs usages
- Maîtriser les notions et procédures de la division foncière et la division d'immeuble
- Eviter une requalification en marchand de bien

Public visé et Prérequis

Public visé :

Professionnels de l'immobilier, avocats, architectes, urbanistes, notaires, conseils juridiques, agents des collectivités territoriales et des établissements publics fonciers et toute personne souhaitant perfectionner ses connaissances en termes d'urbanisme et de division immobilière

Prérequis :

Bonne maîtrise de la langue française

Positionnement avant la formation

Le niveau de connaissance des stagiaires sera évalué avant la formation via un questionnaire en ligne réalisé par le formateur.

Objectifs et contenus pédagogiques par demi-journée

Jour 1

Matin

Appréhender les différentes destinations des bâtiments et leur modification

Maîtriser le PLU

- Les différents zonages
- Les points clés de la lecture

PASSPRO

86 rue Pierre et Marie Curie – 34430 SAINT JEAN DE VEDAS

Courriel : fw@passpro.fr – Tél : 09 51 04 21 45

N° d'enregistrement 76 66-02012-66 Auprès de la Préfecture de la région Occitanie

Siret : 821 373 677 00029 - Ape : 7022Z

Processus de division parcellaire

- Permis d'aménager
- Déclaration préalable
- Permis valant division
- Division primaire
- Exceptions

Après-midi

Division d'immeuble

- Risque de requalification en marchand de bien
- Mise en copropriété

Construire en zone agricole

- Les interdictions
- Les limitations
- Les rares possibilités

Les SAFER

- Leur rôle
- Leurs attributions
- Leur droit de préemption

Moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre**Moyens pédagogiques :**

Moyens et méthodes pédagogiques : La formation alternera théorie et pratique avec des exercices de prises de vue et de développement numérique, des cas pratiques et des mises en situation.

Supports : Un support de cours sera remis à chaque apprenant.

Moyens techniques :

Moyens mis à disposition : Salle équipée de tables et chaises, connexion internet, paperboard, vidéoprojecteur ou projection des supports sur un écran LCD

Matériel requis : Ordinateur personnel autorisé

Modalités d'évaluation

Avant la formation : une évaluation en ligne sur le positionnement du stagiaire

Pendant la formation : exercices, quiz, QCM et mises en situation tout au long de la formation pour tester vos connaissances et évaluer votre progression.

En fin de formation : un questionnaire à choix multiple permettra de vérifier l'acquisition correcte des compétences.

Critère d'évaluation :

- Un score de 75% de bonnes réponses doit être obtenu pour la validation des acquis.

Après la formation : une évaluation est réalisée à 6 mois pour évaluer l'impact de la formation sur la pratique professionnelle du stagiaire

Moyens d'encadrement

Formateur spécialisé en droit de l'immobilier depuis plus de 15 ans.

Moyens permettant le suivi et l'appréciation des résultats

Suivi de l'exécution :

- Feuille d'émargement par demi-journée signée par chaque stagiaire et par le formateur
- Remise d'une attestation d'assiduité individuelle à la fin de la formation

Appréciation des résultats :

- Évaluation formative continue durant la session
- Remise d'une attestation de fin de formation
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation

Sanction de la formation

Remise d'une attestation de fin de formation permettant le renouvellement de la carte professionnelle.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Nous souhaitons que tout le monde puisse bénéficier et accéder à nos formations. C'est pourquoi, notre organisme de formation vous propose d'étudier les possibilités d'aménagement au cas par cas. Pour cela merci de contacter le Référent Handicap au 09 51 04 21 45 ou par mail à handicap@passpro.fr.